



Etaient présents : André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Jean-Louis FAURE, Christian LAFARGE, Martial MEYDIEU, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE

Excusés : Jean-Yves BONY, Bruno FAURE, Régis JOUDRIER, François LACHAZE

Représentés: François DESCOEUR par Jean-Louis FAURE

Ordre du Jour

Comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019

DSP Parcabout le Falgoux

Marchés de travaux

Questions diverses

1. Travail sur les comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019

Le Président présente aux élus les comptes administratifs 2018. D'autre part, il propose un projet de budgets primitifs conformes aux orientations budgétaires présentées en décembre 2018.

→ Les élus valident à l'unanimité les propositions du président.

2. Délégation de service public – Parcabout le Falgoux (DEB 2019 027)

Le président rappelle le projet de pacabout au Falgoux. Il rappelle que le marché de conception/travaux a été approuvé lors de la dernière réunion de bureau et que le principe de gestion sous forme de délégation de service public a été validé le 14 juin 2018.

Dans ce cadre, il précise qu'une consultation dans le cadre de la délégation de service public a été lancée.

→ Les élus décident à l'unanimité d'approuver le projet de convention de délégation de service public relative à la gestion et l'exploitation du Pôle Loisirs Nature en Forêt 'annexé à la délibération) d'une durée de 5 ans, et le choix de la société Arboricorde ; et d'autoriser le Président de la Communauté de Communes à signer ladite convention de délégation de service public et ses annexes, et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

3. Marchés de travaux

a. Avenant marché de travaux - Col de Légal (DEB 2019 022)

→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant 3 au lot 6 : Guillaumie : + 825.93€HT

b. Avenant marché de travaux MAA St Cernin (DEB 2019 023)

→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant 1 au lot 5 : Ritou : +175.00€HT

c. Avenant Marché de travaux : Hôtel d'entreprises (DEB 2019 024)

→ Les élus valident à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant 2 au lot 13 : serrurerie : signalétique et ajout de 16 boîtes aux lettres : +5599.00€HT

d. Avenant Marché de travaux Brasserie (DEB 2019 025)

→ Les élus valident à l'unanimité les avenants suivants :

- Avenant 1 au lot 8 : plâtrerie : +10 488.02€HT
- Avenant 1 au lot 10 : peintures : +4341.84€HT
- Avenant 1 au lot 12 : plomberie/chauffage : +23 021.54€HT

e. Avenants aux marchés publics relatifs à l'assainissement (DEB 2019 028)

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de Communes du Pays de Salers est engagée dans le transfert de la compétence assainissement collectif depuis le 1^{er} janvier 2018. Elle exerce, depuis cette date, de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence. Afin de maintenir la continuité de service public une convention d'exploitation du service d'assainissement collectif ainsi qu'un avenant n°1 ont été signés entre les communes et la communauté de communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

Conformément aux réglementations régissant les transferts de compétence, la Communauté de Communes du Pays de Salers se substitue de plein droit aux communes membres dans l'ensemble des contrats en cours relatifs à l'assainissement.

Plusieurs communes du territoire sont en cours d'exécution de marché public et donc maître d'ouvrage pour des travaux ou études relatifs à l'assainissement, notamment sur la commune d'Anglards de Salers.

Il conclut que la Communauté de Communes est pleinement engagée dans le transfert de cette compétence et qu'elle souhaite donc se substituer aux différentes maîtrises d'ouvrage communales pour les travaux ou études en cours relatifs à l'assainissement, afin de maintenir les projets en place.

→ Les élus à l'unanimité approuvent la substitution de maîtrise d'ouvrage pour la part assainissement des travaux ou études en cours sur le territoire et autorisent le Président à

signer les avenants et tout autres document nécessaire à la substitution de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des marchés public assainissement en cours,

4. Questions diverses

a. Subvention Exceptionnelle- Concours interrégionaux chevaux lourds (DEB 2019 021)

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 500€ pour cette manifestation, à répartir entre les associations (Cheval Comtois et Cheval Breton du Massif Central).

b. Subvention Exceptionnelle- Concours chiens de troupeaux (DEB 2019 026)

→ Les élus décident à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200€ pour cette manifestation.